

1800 suppressions de postes à l'Éducation nationale, le couperet est tombé. Cette annonce augure d'une intensification du travail pour les personnels administratifs et pour les enseignants et enseignantes du second degré.

Le Sgen-CFDT considère que les orientations en termes de postes ne sont **pas tenables** et **vont mettre sous tension le système éducatif** et **dégrader fortement les conditions de travail des personnels**. Le gouvernement doit en prendre la mesure.

La logique purement comptable ne fait pas une politique publique.

■ Cette dégradation des conditions de travail s'annonce particulièrement sensible dans les **services déconcentrés** à la veille d'une réforme organisationnelle. Par ailleurs, **le ministère de l'éducation nationale est déjà celui qui compte le moins de gestionnaires par agent**. Cela signifie que la gestion, par exemple, des remplacements va se faire plus que jamais **dans une tension forte** : moins d'agents pour ajuster et faire correspondre moyens et besoins, moins d'enseignant.e.s disponibles pour les remplacements de plus de 2 semaines...

Le travail des personnels administratifs est essentiel au bon fonctionnement du système éducatif.

S'il se confirme que 400 postes sont supprimés, cela revient à annuler en un an toutes les créations de postes du quinquennat précédent. Avec les 200 suppressions de l'an dernier, cela signifie qu'il **y aura moins de personnels administratifs qu'en 2012**. Entre temps, le nombre d'élèves et le nombre d'enseignant.e.s à gérer a augmenté.

■ Dans le second degré, la diminution des postes budgétaires va générer des **heures supplémentaires**, le recours à **l'emploi contractuel** et **l'augmentation du nombre moyen d'élèves par classe**, comme sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Les enseignantes et enseignants qui auront à assurer davantage d'heures de cours **ne pourront plus accorder autant de temps au suivi de leurs élèves**. Ce suivi est pourtant **essentiel pour contribuer à la démocratisation de l'École**. Dans le contexte de la réforme des baccalauréats, des lycées et de la loi Orientation Réussite Étudiante, qui nécessitent toutes un renforcement de l'accompagnement, **la décision du gouvernement est pour le Sgen CFDT une erreur grave**.